

[...]

31.284/II/PF
FD/RV

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 16 décembre 1999, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte contre le fait qu'un particulier de Rhode-Saint-Genèse ait reçu un avertissement-extrait de rôle dont le texte était partiellement en néerlandais, alors que l'appartenance linguistique du particulier était bien connue des services du ministère des Finances.

De la copie jointe à la plainte il ressort que l'avertissement-extrait de rôle est établi surtout en français, mais comporte quelques mentions en néerlandais (article – commune – Direction régionale des contributions – Recette des contributions). L'adresse du contribuable est mentionnée en français.

Conformément à la jurisprudence de la CPCL, un avertissement-extrait de rôle constitue un rapport avec un particulier (avis 29.205R du 15 janvier 1998).

Le Bureau de Recette de Rhode-Saint-Genèse est un service régional dont l'activité s'étend à des communes de la région de langue néerlandaise, dotées d'un régime spécial, et dont le siège est établi dans cette même région (avis 28.227 du 26 juin 1997).

Dans les communes périphériques, les services régionaux s'adressent aux particuliers dans celle des deux langues – le français ou le néerlandais – dont l'intéressé a fait usage ou demandé l'emploi.

L'appartenance linguistique du particulier étant connue du service en cause (cf. adresse libellée en français), le Bureau de Recette de Rhode-Saint-Genèse aurait dû faire usage de la seule langue française.

Dès lors, la CPCL, par trois voix et une abstention de sa Section néerlandaise, et trois voix de sa Section française, déclare la plainte recevable et fondée. L'avertissement-extrait de rôle aurait dû être établi intégralement en français.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant, au gouverneur-adjoint de la province du Brabant flamand et à monsieur Duquesne, ministre de l'Intérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président,

[...]